

24



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le jeudi 31 mars 2011

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le jeudi 31 mars 2011

13 h

Prière.

L'hon. M. Leonard rend un hommage posthume à Lawrence Garvie, c.r., député progressiste-conservateur provincial de la ville de Fredericton de 1968 à 1974 et de Fredericton-Nord de 1974 à 1978, ministre ainsi que président de l'Assemblée (1971-1972), mort récemment.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de personnes intéressées de Miramichi, qui exhortent le gouvernement à construire une nouvelle école primaire — maternelle-5^e année — afin de remplacer les écoles de leur collectivité qui ont été fermées. (Pétition 9.)

Le président interrompt les délibérations et rappelle à la Chambre que, bien que l'emploi du terme « gouvernement Alward » soit acceptable, il faut se désigner les uns les autres en utilisant le nom de circonscription ou celui du portefeuille, et pas de façon nominative.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} Blais :

16, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension.*

Conformément à l'avis de motion 29, M. Boudreau, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick a été créé en 1977, sous le gouvernement progressiste-conservateur de Richard Hatfield;

attendu que le gouvernement conservateur de David Alward a supprimé le financement du Conseil consultatif sur la condition de la femme;

attendu que les femmes représentent plus de 50 % de la population du Nouveau-Brunswick;

attendu que le conseil consultatif a été une voix efficace et reconnue pour les femmes du Nouveau-Brunswick;

attendu que la suppression du financement du conseil consultatif a eu pour effet de réduire au silence ce groupe de défense très important;

attendu que l'opposition n'est au courant d'aucune intervention au cours du processus de consultation budgétaire qui suggérait la suppression du financement du conseil consultatif;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à reconnaître l'importance du Conseil consultatif sur la condition de la femme en le rétablissant comme entité indépendante.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 29, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 13

M. S. Graham	M. Doucet	M. Bernard LeBlanc
M. Arseneault	M. Albert	M. Bertrand
M. Boudreau	M. Kenny	M. Melanson
M. Fraser	M. Collins	M. D. Landry
M. Haché		

CONTRE : 35

l'hon. M. Higgs	l'hon. M ^{me} Stultz	M. B. Macdonald
l'hon. M. Alward	l'hon. M. Northrup	M. Tait
l'hon. P. Robichaud	l'hon. M. Olscamp	M. S. Robichaud
l'hon. M ^{me} Dubé	l'hon. M. Trevors	M. Savoie
l'hon. M. Holder	M. K. MacDonald	M. Bonenfant
l'hon. M ^{me} Blaney	M ^{me} Shephard	M. Stewart
M. Steeves	M ^{me} Wilson	M. Betts
M. Harrison	M. McLean	M. C. Landry
l'hon. M. Williams	M. Soucy	M. Urquhart
l'hon. M ^{me} Blais	M. Lifford	M. Jack Carr
l'hon. M. Leonard	M ^{me} Lynch	M. Davis
l'hon. M ^{me} Coulombe	M. Malloch	

Le débat reprend sur la motion 16, proposée par M. Albert, appuyé par M. Melanson, dont voici le texte :

attendu qu'un système d'éducation solide est essentiel pour l'avenir du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le ministre de l'Éducation a exigé que les districts scolaires de la province réduisent leur budget de 1 % cette année et de 2 % pour les 4 prochaines années;

attendu que les économistes et les experts au Sommet L'Avenir du N.-B. ont convenu qu'il faudrait maintenir les dépenses en éducation et les exempter des réductions budgétaires générales ;

attendu que le gouvernement croit fermement qu'il faut consulter les gens du Nouveau-Brunswick avant de prendre des décisions qui les touchent ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à revenir sur sa décision de réduire

les budgets des districts scolaires de 1 % cette année et de 2 % pour les 4 prochaines années.

Le débat se termine. La motion 16, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 21, M. Collins, appuyé par M. Kenny, propose ce qui suit :

attendu que, selon la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, les frais de scolarité des étudiants inscrits à un programme de premier cycle en arts au Nouveau-Brunswick, qui se chiffrent en moyenne à 5 423 \$, ont été gelés au cours des quatre dernières années universitaires, soit 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 ;

attendu que des frais de scolarité abordables sont très importants pour permettre aux étudiants l'accès à l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est largement reconnu qu'une population active instruite est essentielle pour l'avenir du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire en sorte que les études aux universités publiques du Nouveau-Brunswick continuent d'être abordables et accessibles.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.